



Motif de la décision

Projet de décret relatif au suivi en service des appareils à pression

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site internet du ministère en charge de l'environnement du 5 au 26 mai 2016 inclus sur le projet de texte susmentionné. Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/csprt-du-31-mai-2016-projet-de-decret-relatif-au-a1321.html>

5 contributions ont été déposées lors de la consultation menée, dont 3 avec des propositions concrètes de modification.

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues.

Le texte soumis à la consultation du public a été modifié suite aux contributions reçues sur les points suivants dans les projets d'articles R. 557-14-2 et R. 557-14-3 :

- Prise en compte du fait que la notice d'instructions d'un appareil à pression n'est pas systématiquement exigible,
- Ajout d'une prescription prévoyant que les conditions d'installation de l'appareil à pression permettent son inspection et sa maintenance,
- Renvoi à l'arrêté d'application du décret pour la fixation des cas dans lesquels les organismes habilités devront être accrédités en fonction de la nature des contrôles effectués.